

L'accaparement de terres du Sud par le Sud

Le cas des investissements coréens dans la sous-région du Grand Mékong

TERESITA CRUZ-DEL ROSARIO, PHD*

D'après Anders Riel Muller, il suffit de se promener dans les rues de Séoul, capitale cosmopolite de la Corée du Sud de dix millions d'habitants, pour constater l'abondance des plats proposés par les restaurants bon marché et l'habitude des Coréens à sortir pour dîner : conséquence d'une société concurrentielle, leur longue journée de travail ne laisse guère de temps pour la préparation des repas¹. D'ailleurs, la vogue croissante dont jouit la cuisine coréenne, entre autres cuisines ethniques, jusqu'aux antipodes, reflète l'importance de la nourriture dans l'émergence de la Corée comme superpuissance économique et culturelle. Pourtant, cette image exaltée par delà les frontières est mise à mal par le *land-grabbing* (ou accaparement des terres) pratiqué à grande échelle par la Corée au point d'en devenir préoccupant, souligne Muller. Avec la majorité de ses terres agricoles grignotée par l'urbanisation et l'industrialisation rapide, la Corée est aujourd'hui exposée à une insécurité alimentaire criante. Exception faite du riz, elle importe près de 90 pour cent de ses denrées alimentaires. Alors qu'au milieu du XX^e siècle, sous l'effet d'une réforme agraire radicale, le secteur agricole employait 70 à 80 pour cent de la population, aujourd'hui seuls 8 pour cent des Coréens vivent de l'agriculture. Le pays souffre d'une pauvreté rurale endémique et la classe paysanne, autrefois préservée par une politique protectionniste, s'est amenuisée comme peau de chagrin, affichant un âge moyen de 60 ans, endettée et travaillant sur des terres en location. Jadis figure

*Teresita Cruz-del Rosario est actuellement agrégée supérieure de recherche à l'Institut de recherche asiatique de l'université nationale de Singapour. Elle est titulaire d'un doctorat en sociologie du Boston College, une maîtrise en anthropologie sociale, une maîtrise d'administration publique de l'université de Harvard et une maîtrise d'administration publique de l'université de New York. Ses thèmes de recherche sont les mouvements sociaux, la politique de développement, la migration et les liens historiques entre l'Arabie et l'Asie.

exemplaire de l'autosuffisance alimentaire de l'Asie de l'Est, le secteur agricole coréen s'est étioilé : aujourd'hui, la population boude le travail de la terre, qui n'offre guère de perspectives encourageantes.

À l'instar du Japon, de la Chine, du Vietnam et des États du Golfe (l'Arabie Saoudite, le Koweït et le Qatar notamment), pays économiquement développés, la Corée du Sud a amorcé une politique brutale d'acquisition des terres à l'étranger afin de résoudre la question de l'insécurité alimentaire. L'augmentation du pouvoir d'achat, la croissance démographique entraînant une augmentation de la demande, et l'urbanisation rapide sont autant de facteurs incitant les états florissants comme la Corée du Sud à implanter leurs infrastructures de production agricole dans d'autres régions du monde. Figures phares de l'accapement des terres en Asie du Sud-Est, ces pays suivent presque le même schéma de négociation et d'acquisition que les pays de l'Ouest : généralement subventionnées par l'état et appuyées par les élus locaux, des entreprises se portent acquéreur de concessions terrestres à bail emphytéotique. Dans nombre de pays d'Asie du Sud-Est, ces investisseurs font main basse sur d'immenses parcelles : entreprises vietnamiennes (caféier), sociétés publiques chinoises (hévéa), entreprises coréennes (extraction minière), qatariennes et koweïtiennes (blé), ou encore coentreprises malaisiennes et philippines (palmier à huile). L'article s'appuie ensuite sur des exemples d'acquisition de terres en Asie du Sud par des pays d'Asie et du Moyen-Orient pour mettre en lumière ce phénomène récent et sonner l'alarme face à l'« accapement des terres du Sud par le Sud ». Pour analyser la problématique, l'article examine le cas des investissements coréens en Asie du Sud-Est et leurs retombées négatives sur le développement économique des pays accueillant les capitaux coréens.

Pourquoi cette mainmise sur les terres ?

Bien souvent, le phénomène d'acquisition massive des terres touchant l'Asie du Sud-Est s'inscrit dans une problématique globale industrie agro-alimentaire-nourriture-carburant à la base des relations entre états, multinationales, institutions multilatérales et communautés². Dominant ces échanges et bénéficiant d'un appui local sous forme de subsides et de connivence avec les élus, les états et les multinationales prônent les stratégies mondiales telles que le rachat de terres à grande échelle comme remède à l'insécurité alimentaire et énergétique. Des parcelles immenses sont l'objet de transactions aux quatre coins de l'Asie du Sud-Est. Dépourvus de mécanismes institutionnels fiables, c'est-à-dire de systèmes législatif et judiciaire séparés, d'une société civile structurée et de médias indépendants, les pays hôtes ne peuvent pas défendre leurs intérêts face à la détermination hostile des autorités et des entreprises à s'emparer des surfaces agricoles. On assiste alors

à une « course mondiale aux terres arables », des terres devenues le fer de lance de la politique publique de sécurité alimentaire et énergétique des pays riches. Certains de ces investissements dérivent aussi de logiques purement spéculatives, tandis que d'autres visent à créer des réserves foncières pour parer à l'épuisement éventuel des denrées ou des carburants³. À leur tour, les pays en développement (PED) adoptent une stratégie de croissance économique visant à attirer les capitaux étrangers, principalement par le biais de concessions terrestres immenses. Bien souvent, cette politique entraîne le déplacement des populations locales, la paupérisation des classes rurales modestes et un déséquilibre sociopolitique induit par le non-respect des droits élémentaires : l'accès à la terre, à la nourriture, à l'eau et à un logement décent, ainsi que le droit d'autodétermination, la liberté de réunion et le droit à une exploitation équitable des ressources naturelles. Le phénomène s'est amplifié ces dernières années avec des négociations engagées sans relâche sur des accords de coentreprise associant des capitaux privés nationaux et transnationaux. En outre, désireux d'attirer les investissements directs étrangers généralement prônés par les institutions multilatérales, les gouvernements favorisent consciemment ou non ces pratiques.

Selon le Transnational Institute (Amsterdam), l'expression « accaparement des terres » (de l'anglais *to grab*, saisir et *land*, terre) est apparue sur la scène internationale lors de la flambée du prix des denrées alimentaires en 2007-2008. La conjonction des crises alimentaire, énergétique, environnementale et financière avait poussé les acteurs économiques nationaux et transnationaux à acquérir de vastes étendues de terre afin d'y développer l'agro-industrie et l'exploration minière. Depuis lors, cette expression se réfère à l'accaparement des ressources foncières. Or, comme le suggèrent Saturnino Borrás et Jennifer Franco, il serait plus judicieux de parler d'« accaparement de la souveraineté » (*control grabbing*), qui désigne le fait de « s'emparer du pouvoir de gestion foncière, incluant les ressources liées comme l'eau, les minerais et les forêts, afin de contrôler les bénéfices tirés de leur utilisation⁴ ».

Selon une estimation (2009) de l'International Food Policy Research Institute (IFPRI), implanté à Washington, 15 à 20 millions d'hectares de terres de PED ont fait l'objet de transactions (vente, location, ou négociations en cours) au profit d'entités étrangères. L'IFPRI a compilé des rapports des différents médias sur les acquisitions foncières massives opérées par plusieurs états sur le globe. Le tableau 1 présente en détail ces rapports. Les parties grisées indiquent que les transactions les plus importantes ont été réalisées par de nouveaux pays investisseurs (la Chine et la Corée du Sud).

Tableau 1. Les rapports publiés par les médias sur les investissements fonciers à l'étranger destinés à assurer la sécurité alimentaire, de 2006 à 2009

Pays investisseur	Pays hôte	Surface de l'exploitation (hectares)	État actuel	Source
Bahreïn	Philippines	10 000	Transaction signée	<i>Bahrain News Agency</i> , février 2009
Chine (avec acteurs privés)	Philippines	1 240 000	Transaction suspendue	<i>The Inquirer</i> , janvier 2009
Jordanie	Soudan	25 000	Transaction signée	<i>Jordan Times</i> , novembre 2008
Libye	Ukraine	250 000	Transaction signée	<i>The Guardian</i> , novembre 2008
Qatar	Kenya	40 000	Transaction signée	<i>Daily Nation</i> , janvier 2009
Arabie Saoudite	Tanzanie	500 000	Demande en cours	<i>Reuters Africa</i> , avril 2009
Corée du Sud (avec acteurs privés)	Soudan	690 000	Transaction signée	<i>Korea Times</i> , juin 2008
Émirats arabes unis (avec acteurs privés)	Pakistan	324 000	Mise en œuvre en cours	<i>The Economist</i> , mai 2008

Source : VAN BRAUN, Joachim van Braun et MEINZEN-DICK, Ruth, « *Land Grabbing* » by Foreign Investors in Developing Countries: Risks and Opportunities, IFPRI Policy Brief 13, Washington, DC : International Food Policy Research Institute, avril 2009, p. 2, <http://ebrary.ifpri.org/cdm/ref/collection/p15738coll2/id/14853>.

Le Rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation constate en 2009 qu'environ 30 millions d'hectares sont l'objet de transactions « afin de produire des denrées alimentaires pour la Chine et les états du Golfe dont les capacités de production sont insuffisantes pour répondre aux besoins de leur population⁵ ». La Banque mondiale estime pour sa part que les transactions foncières mondiales concerneraient, d'ici la fin 2009, 45 millions d'hectares d'exploitations agricoles extensives⁶. Ces évaluations sont toutefois difficiles à établir. Les terres identifiées comme « arables » sont souvent des zones dites « marginales », « inactives », ou « non utilisées » et tombent *de facto* sous le contrôle de l'état. En réalité, dans bien des cas, ces terres sont occupées et cultivées par des communautés rurales et des familles depuis des générations à des fins de subsistance, à l'écart des intérêts exogènes. Sous l'impulsion de l'ouverture des marchés fonciers, ces terres ont été reclassées afin de les rendre disponibles aux investisseurs étrangers, avec à la clé le déplacement des populations locales, avec ou sans indemnisation adéquate.

La modification de l'usage de la terre, à savoir la substitution d'une agriculture de subsistance par une monoculture extensive, constitue la pierre angulaire des transactions foncières massives opérées ces dernières années. Or, comme le soulignent Borras et Franco, le remaniement de l'exploitation des terres présente de multiples visages et emprunte différentes voies. Pour en comprendre les tenants et les aboutissants, ils ont donc procédé à une analyse heuristique de la situation et répertorié les différentes catégories de transformation agraire. Chaque catégorie « comporte une dimension spécifique importante absente du discours général sur l'accaparement des terres, et permet de situer notre analyse de l'évolution de

l'utilisation du sol au cœur de l'emprise récente du capitalisme sur les terres à l'échelle mondiale⁷ ». (Voir le tableau 2.) Dans l'analyse de Borrás et Franco, les zones en grisé sont des terres de cultures vivrières converties à une culture d'exportation (denrées alimentaires ou biocarburants) ayant fait l'objet de campagnes contre les acquisitions massives. Ces zones signalent également la présence d'une activité transnationale, initiée par des pays non traditionnels, comme la Corée du Sud, les états du Golfe et le Japon, qui passent contrat directement avec les paysans locaux, c'est-à-dire dans le cadre d'une agriculture contractuelle, ou bien louent les terres par un bail généralement emphytéotique, ou optent pour une combinaison des deux. L'octroi d'une concession étendue à une entreprise subventionnée par l'état est, entre tous, le cas de figure le plus hostile. Sans compter que ce processus d'acquisition est très rapide. On compte à ce jour 60 entreprises sud-coréennes exploitant les terres de 16 pays.

Tableau 2. Les principaux schémas de transformation de l'usage de terres

Type idéal	Type A Aliment à aliment		Type idéal	Type B Aliment à biocarburant	
	De	À		De	À
A	Production d'aliments	Production d'aliments	B	Production d'aliments	Production de biocarburants
A1	Aliments destinés à la consommation	Aliments destinés au marché intérieur	B1	Aliments destinés à la consommation et au marché intérieur	Production de biocarburants
A2	Aliments destinés à la consommation et au marché intérieur	Cultures d'exportation	B2a	Aliments destinés à la consommation et au marché intérieur	Biocarburants pour usage local et marché intérieur, production gérée par l'entreprise
A3	Cultures d'exportation, monocultures, agriculture industrialisée	Aliments destinés à la consommation et au marché intérieur, polycultures à petite échelle	B2b	Aliments destinés à la consommation et au marché intérieur	Biocarburants pour usage local et marché intérieur, production non gérée par l'entreprise
Type idéal	Type C Non-aliment à aliment		Type idéal	Type D Non-aliment à biocarburant	
	De	À		De	À
C	Non-aliment	Production d'aliments	D	Forêts et terres marginales/inactives	Production de biocarburant
C1	Forêts	Aliments destinés à la consommation, au marché intérieur	D1	Forêts	Biocarburants pour usage local et marché intérieur
C2	Forêts	Aliments pour l'exportation	D2	Forêts	Biocarburants pour l'exportation
C3	Terres « marginales », « inactives »	Aliments pour consommation, marché intérieur	D3	Terres « marginales », « inactives »	Biocarburants pour utilisation locale et marché intérieur
C4	Terres « marginales », « inactives »	Aliments pour l'exportation	D4	Terres « marginales », « inactives »	Biocarburants pour l'exportation

Source : BORRAS, Saturnino M. et FRANCO, Jennifer C., « Global Land Grabbing and Trajectories of Agrarian Change: A Preliminary Analysis », *Journal of Agrarian Change* 12, no. 1, janvier 2012, p. 39.

La production d'huile de palme illustre bien le phénomène d'acquisition des terres à grande échelle au profit d'une monoculture : dans ce cas, les cultures vivrières ou destinées au commerce intérieur cèdent la place à une culture d'exportation (idéal type A2), ou bien des pans entiers de forêt sont abattus au profit d'une agriculture d'exportation (idéal type C2). Par ailleurs, certaines terres, abusivement classées comme « marginales » ou « inactives » puis converties à l'agriculture d'exploitation répondent au cas de figure C4.

La culture du palmier à huile, qui affiche la croissance la plus spectaculaire en Asie du Sud-Est, est liée à une transformation agraire à grande échelle [...] La surface des plantations de palmier à huile en Asie du Sud-Est est passée de 4,2 millions d'hectares en 2000 à 7,1 millions d'hectares en 2009, sans compter les millions d'hectares de terres en conversion ou réservées pour un usage futur⁸, déclare John McCarthy.

L'émergence de gros consommateurs d'huile de palme, à savoir la Chine et l'Inde, a largement contribué à façonner le nouveau paysage agraire. Entre 1996 et 2007, ces pays ont enregistré une hausse de leurs importations d'huile de palme : les importations chinoises ont été pour ainsi dire multipliées par cinq, passant de 1,07 million de tonnes à 5,22 millions en une décennie ; de même, les importations indiennes, évaluées à 1,11 million de tonnes en 1996 ont plus que triplé, s'élevant à 3,51 millions en 2007. À titre de comparaison, sur la même période, le volume des importations d'huile de palme des quatre premiers consommateurs de l'Union européenne (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Italie) équivaut à celui de l'Inde. Nous pouvons donc en conclure que le phénomène d'acquisition des terres destiné à la culture du palmier à huile est sensiblement lié aux besoins alimentaires des deux géants asiatiques, la Chine et l'Inde (voir le tableau 3).

Tableau 3. L'importation d'huile de palme, en tonnes

Year	Chine	Inde	Allemagne	Pays-Bas	GB	Italie	Belgique	France	4 premiers consommateurs de l'UE*
2007	5 223 369	3 514 900	1 076 393	1 237 817	491 944	507 622	n.c.	n.c.	3 313 776
2006	5 220 161	2 766 382	963 886	1 832 217	692 513	515 337	431 340	334 841	4 003 950
2005	4 468 210	2 449 184	949 792	1 721 369	668 841	478 435	389 400	306 317	3 818 437
2004	3 980 868	3 472 518	821 987	1 378 826	706 083	369 956	345 347	267 586	3 276 852
2003	3 422 999	4 026 436	636 565	1 076 643	782 188	312 664	285 258	271 460	2 808 060
2002	2 302 730	3 052 625	679 794	1 044 336	632 401	308 318	n.c.	267 920	2 655 849
2001	1 606 287	2 733 119	605 438	989 612	619 549	303 714	253 054	251 566	2 518 313
2000	1 460 776	3 054 923	552 931	701 779	554 022	260 763	273 581	n.c.	2 069 495
1999	1 258 271	2 868 429	412 223	711 663	463 337	228 903	180 715	112 640	1 816 136
1998	990 317	1 608 056	471 911	695 263	372 101	227 454	143 147	108 271	1 382 986
1997	1 235 099	1 044 407	494 099	220 994	438 434	229 459	170 684	n.c.	1 382 986
1996	1 078 220	1 113 851	408 526	343 403	433 939	225 139	151 347	n.c.	1 411 007

Source : BORRAS, Saturnino M. Jr. et FRANCO, Jennifer C., *Political Dynamics of Land-Grabbing in Southeast Asia: Understanding Europe's Role*, Amsterdam: Transnational Institute, janvier 2011, p. 38, www.tni.org/files/download/Political%20Dynamics%20of%20Land-grabbing%20in%20Southeast%20Asia.pdf.

*L'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Italie. Ces quatre pays se classent en permanence parmi les 20 premiers importateurs. La Belgique et la France figurent le plus souvent au top 20 (mais pas chaque année) sur la même période.

Outre le risque de pénuries alimentaires dans les pays importateurs de produits alimentaires, il existe une autre explication au phénomène d'acquisition massive des terres : la course aux investissements étrangers. De fait, les capitaux venus d'outremer sont au cœur de la stratégie de développement des pays producteurs. Ces fonds, injectés principalement dans l'infrastructure rurale, créent des emplois dans le secteur agricole et dans les filières dérivées⁹. Les investissements sont également réalisés dans les technologies agricoles à l'appui d'une productivité accrue, tant pour les denrées alimentaires destinées à la consommation locale que pour les aliments destinés à l'exportation. Certes, la croissance économique basée

sur les investissements étrangers dans le secteur agricole a probablement des retombées positives sur l'économie locale. Cependant, une politique de développement privilégiant les capitaux étrangers a des conséquences délétères directes sur les communautés rurales : dépossédées de leur terre nourricière, elles sont disloquées et l'économie locale est affaiblie. De surcroît, les accords commerciaux, qu'ils soient régionaux ou bilatéraux, prévoient généralement des clauses particulières en matière d'investissements. Ce chapitre étudie la contrainte imposée aux états de libéraliser la terre, notamment au moyen de la levée des restrictions contre l'octroi de parcelles aux étrangers et de l'interdiction aux gouvernements de mettre en place des mesures de gestion foncière discriminant les investisseurs extérieurs. Quand ce type de contrat est violé, les parties prenantes étrangères font appel à l'arbitrage international qui, la plupart du temps, considère la terre comme un actif commercial¹⁰.

Le troisième facteur de l'amplification du phénomène d'accaparement des terres est la flambée des prix agricoles en 2007 et 2008. En effet, les pays alimentant habituellement les marchés mondiaux ont été poussés à réduire drastiquement leurs exportations afin de maintenir les stocks destinés à leur propre consommation, de contenir la hausse des prix et de s'assurer leur sécurité alimentaire. Face à l'envolée du cours des denrées, pas moins de 29 pays, dont l'Inde, la Chine et le Vietnam, fournisseurs traditionnels de riz, ont réduit leurs exportations¹¹. Après avoir constitué des stocks de denrées, les pays exportateurs en insécurité alimentaire ont amorcé une stratégie d'acquisition massive de terres leur permettant de produire leurs aliments à l'étranger pour parer à de nouvelles flambées de prix et pour assurer leur autosuffisance alimentaire permanente.

Enfin, il convient de replacer les facteurs de l'accaparement des terres (voir *supra*) dans un contexte général d'économie politique mondiale, et plus précisément dans une logique d'accumulation primitive de capital, inhérente à une forme inégale de capitalisme, se traduisant par l'« accumulation par dépossession¹² ». L'accumulation primitive est un processus par lequel « la terre devient capital, les personnes deviennent main d'œuvre », explique Ian Baird, analysant le phénomène des concessions terrestres immenses, particulièrement au Laos. Conduit sous l'égide de l'état, ce mécanisme envisage les populations rurales comme non productives et réfractaires à l'économie de marché¹³. Assujettir la paysannerie au salariat repousse les limites de l'accumulation primitive du capital, détourne les populations du travail de la terre par la force ou par l'attrait d'un salaire et assoit la légitimité de l'état à produire d'immenses concessions terrestres. Soulignons que toute transformation de l'usage de la terre d'une culture vivrière à une culture destinée au commerce local est un élément essentiel de libéralisation du secteur agricole. Lorsque les paysans se nourrissent initialement du fruit de leurs récoltes

sont poussés à le commercialiser dans l'espoir d'en tirer un bénéfice supérieur, cela les conduit, *in fine*, à être dépossédés de leurs terres.

Joachim van Braun et Ruth Meinzen-Dick proposent une lecture moins pessimiste de la dislocation des communautés rurales, en soulignant leur forte implication collective, appuyées par les parties prenantes locales pour tenter de faire valoir leurs droits¹⁴. Les initiatives conduites depuis 2008 ont prouvé que la société civile (à l'échelle locale, régionale et mondiale) est le pilier de la mobilisation collective. Relevant typiquement de la défense des droits fonciers, les actions menées incluent l'enseignement, la recherche, et des interventions plus concrètes comme la redistribution des bénéfices, la protection des droits de tenure des fermiers et des conseils pour favoriser les investissements responsables et la gestion des investisseurs.

L'accaparement des terres Sud-Sud dans la sous-région du Grand Mékong¹⁵

Le phénomène d'acquisition massive des terres en Asie du Sud-Est, notamment dans la sous-région du Grand Mékong, offre un tableau bien sombre. Ne serait-ce qu'au Laos, les multinationales chinoises, coréennes et vietnamiennes se sont emparées de quelque 1,1 million d'hectares de concessions à des fins commerciales, soit cinq pour cent des terres du Laos. Ces données du ministère laotien des Ressources naturelles et de l'Environnement sont extraites d'un inventaire récent des concessions terrestres au Laos. Or un rapport du *Land Issues Working Group*, partenaire d'Oxfam, révèle que les chiffres « omettent les zones d'exploration minière, soit les concessions octroyées dernièrement par le gouvernement¹⁶ ». Sachant que l'exploitation minière est la principale source de revenus du Laos, il est donc permis de douter de la fiabilité du chiffre annoncé par les autorités, chiffre qui pourrait s'avérer bien supérieur en réalité. Un autre rapport, publié par le *Land Management and Registration Project*, porte la surface totale à quelque 5 millions d'hectares, soit 21 pour cent de terres totales du Laos et indique que les concessions les plus grandes sont exploitées pour l'activité minière. À titre d'exemple, dans les trois provinces septentrionales de Luang Prabang, Phongsaly et Houaphan, sur une concession de 100 000 hectares, 81 pour cent sont consacrés à l'extraction de minerais et 19 pour cent sont destinés aux ressources agricoles, l'hévéa principalement. Selon ce même rapport, ces chiffres « [reflètent] la répartition des concessions à l'échelle nationale¹⁷ ».

Le Laos a enregistré une hausse de la valeur de la production de minerais, qui se chiffre aux alentours d'un milliard de dollars aujourd'hui. L'exploitation minière représente environ 50 pour cent des exportations et 15 pour cent des recettes de

l'État. Toutefois, les effets pernicioeux de l'accaparement des terres pour le secteur minier sont plus notables dans le cas des concessions moins étendues, car elles échappent souvent aux inventaires, donc au contrôle des autorités.

D'ailleurs ces tendances sont globalement confirmées par une étude indépendante réalisée sous la houlette du ministère laotien des Ressources naturelles et de l'Environnement et financée par l'Agence suisse de développement et de coopération (SDC) et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). L'analyse distingue les acquisitions opérées sous la forme d'un accord de location (« *land lease* ») et sous la forme d'une concession (« *land concession* »)¹⁸. On dénombre un total de 2 642 transactions foncières, dont 1 535 concessions (soit 58 pour cent des contrats) pour 1 107 locations. Les concessions, plus nombreuses, couvrent quelque 1,1 million d'hectares, soit 99,8 pour cent de la surface totale des terres octroyées. Les terres louées, quant à elles, ne représentent que 0,2 pour cent des acquisitions et ont une surface moyenne de trois hectares. Le secteur primaire, à savoir l'agriculture, la sylviculture et l'extraction de minerais, occupe 91 pour cent de la surface totale des terres acquises, soit 995 005 hectares sur 1,1 million. Les 9 pour cent restants sont consacrés aux secteurs secondaire et tertiaire (construction, électricité, communications, tourisme et services). Les plus gros acquéreurs sont la Chine, la Thaïlande et le Vietnam, représentant à eux seuls 53 pour cent de la surface totale des terres cédées. Les financements japonais et sud-coréens couvrent 5 pour cent de la surface des terres acquises, tandis que les investissements nationaux portent sur 17 pour cent. Le premier investisseur en République démocratique populaire lao est le Vietnam, avec 28 pour cent de la surface totale des terres acquises. Les investissements fonciers sur l'axe Sud-Sud prédominent. De fait, si les fonds laotiens représentent 65 pour cent du nombre total de transactions, ils ne couvrent que 17 pour cent des terres, soit une surface relativement faible, en comparaison avec les immenses concessions revenant aux trois principaux investisseurs (voir le tableau 4).

Tableau 4. La présentation des projets d'investissements par pays investisseur

Pays investisseur	Nb de transactions	Surface totale (hectares)	Surface moyenne (hectares)	Nb de transactions par rapport au nb total de transactions (%)	Surface totale de toutes les transactions (%)
Chine	299	199 015	777	11	18
Thaïlande	127	73 637	701	5	7
Vietnam	191	307 169	1 862	7	28
Laos	1 705	181 477	117	65	17
Corée du Sud	75	27 114	405	3	2
Japon	21	29 595	1 480	1	3
Autres	224	278 787	1 245	8	25

Source : SCHÖNWEGER Olivier et al., *Concessions and Leases in the Lao PDR: Taking Stock of Land Investments*, Lao PDR: Geographica Bernensia, 2012, p. 25, www.cde.unibe.ch/v1/CDE/pdf/Concessions-Leases-LaoPDR_2012.pdf.

Au Cambodge, la stabilité et la paix relatives observées depuis les années 1990 ont permis l'instauration d'un climat favorable aux investissements dans le pays, notamment avec le vote de la loi sur les capitaux étrangers en 1995. De plus, le secteur du tourisme enregistre une hausse spectaculaire, affichant une croissance constante d'année en année depuis 1993. Selon les données du ministère du Tourisme, le pays a accueilli en 2003 1,1 million de touristes. En 2013, ce chiffre a pour ainsi dire quadruplé, pour atteindre 4,2 millions¹⁹. L'agriculture, en revanche, ne représente que 6 pour cent des investissements, contre 58 pour cent pour le secteur du tourisme, 19 pour cent pour l'industrie et 17 pour cent pour les services²⁰. Or, les investissements dans les concessions terrestres agricoles, les plus critiqués, sont source de conflits sociaux permanents, affectant directement les communautés et les populations rurales locales. Le Cambodge connaît des querelles foncières depuis des décennies. L'octroi de concessions foncières à des fins économiques (ou *Economico land concessions, ELC*) suscite en effet des controverses. Une concession économique désigne

un mécanisme visant à accorder des terres privées de l'état à un concessionnaire, par le biais d'un contrat spécifique à des fins d'exploitation agricole et agro-industrielle, c'est-à-dire la culture de denrées alimentaires, les cultures industrielles, l'élevage et l'aquaculture, la construction d'usines, d'ateliers ou de locaux afin d'y transformer le fruit des récoltes locales, ou une combinaison de ces activités²¹.

Au cours des dernières années, les ELC ont proliféré tout comme les revendications de terres. Lors des élections de 2012, les conflits fonciers, notamment la résistance à ces concessions gigantesques, ont alimenté la controverse. À partir de juin 2012, 117 concessions ont été consenties, représentant 1,18 million d'hectares

sur 16 provinces, soit 5,2 pour cent de la surface foncière du Cambodge, et 14,5 pour cent des terres arables totales. Et ce chiffre ne tient pas compte des concessions inférieures à 1 000 hectares, pour lesquelles aucune donnée n'est disponible²². Le tableau 5 présente la répartition des ELC par pays investisseur, sur la période 1995–2009. Quatre pays asiatiques (Chine, Corée, Thaïlande et Vietnam) représentent la quasi-totalité des concessions sous investissements étrangers, soit 35 pour cent (335 914 hectares) des concessions totales cambodgiennes, tandis que les 65 pour cent restants (668 725 hectares) sont le fait d'investissements nationaux privés. Le premier investisseur est la Chine, avec 18 pour cent de la surface totale, soit 186 935 hectares et un projet gigantesque couvrant 60 200 hectares de terres consenties en 1998 dans la province de Kaoh Kong²³.

Tableau 5. La Répartition des ELC par pays, de 1995 à 2009

Catégorie	Surface (hectares)	Pourcentage p. rapport au total	Surface moyenne (hectares)	Surface min. (hectares)	Surface max. (hectares)	Nb de projets	Nb de projets > 10 000 hectares
Projets en cour							
Non déclaré	-	-	-	-	-	9	
Cambodge	668 725	65	18 576	807	315 028	36	6
Chine	186 935	18	10 996	5 000	60 200	17	1
Inde	7 635	1	7 635	7 635	7 635	1	0
Corée	27 622	3	5 524	3 000	7 500	5	0
Malaisie	7 955	1	7 955	7 955	7 955	1	0
Taiwan	4 900	0	4 900	4 900	4 900	1	0
Thaïlande	37 436	4	7 487	6 523	9 700	5	0
É.-U.	36 203	4	9 051	7 000	9 820	4	0
Vietnam	47 228	5	6 747	2 361	9 380	7	0
Total	1 024 639	100	13 307	807	315 028	86	7
IDE	335 914	35				41*	1
Projets annulés							
Cambodge	34 711	28	8 678	7 172	10 000	4	0
Chine	66 800	53	13 360	3 200	28 500	5	2
É.-U.	9 214	7	9 214	9 214	9 214	1	0
Vietnam	15 160	12	7 580	7 560	7 600	2	0
Total	125 885	100	10 490	3 200	28 500	12	2
IDE	91 174	72					

Source : CHAN HANG Saing et al., *Foreign Investment in Agriculture in Cambodia*, CDRI Working Paper Series no. 60, Phnom Penh: Cambodia Development Resource Institute and Food and Agriculture Organization, juin 2012, p. 20, www.cdri.org/kh/webdata/download/wp/wp60e.pdf.

Comme pour le Laos, un schéma très net d'investissements étrangers au Cambodge se dégage dans le secteur agricole par rapport aux autres filières. Dans

un rapport de 2009, la Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'homme (LICADHO) souligne l'existence de 16 nouvelles ELC, totalisant plus de 80 000 hectares, et ayant conduit au déplacement de 2 900 familles, en dépit de l'annonce par le gouvernement d'un moratoire visant à réexaminer les concessions existantes. Or, selon ce rapport, la révision des parcelles a été effectuée par 2 000 bénévoles recrutés spécialement, sous la houlette exclusive du cabinet du premier ministre, court-circuitant les institutions nationales. Le rapport déplore également le manque de transparence de la procédure, fruit d'une initiative unilatérale, l'absence de mécanismes de surveillance et les résultats négligeables. En tout, depuis 2003, quelque 2,2 millions d'hectares sont actuellement gérés par les biais d'ELC, affectant 500 000 Cambodgiens répartis sur 12 provinces²⁴.

Le Myanmar connaît aujourd'hui une croissance exponentielle des investissements. Le pays s'est clairement engagé dans une course aux concessions foncières, entraînant le déplacement des communautés rurales, une problématique devenue maintenant courante, deux ans à peine après les réformes économiques nationales. Même en l'absence d'informations fiables et à jour sur le niveau des investissements dans la filière agricole, on note une tendance à la prise de contrôle des investisseurs étrangers sur d'immenses étendues de terres, à des fins d'agriculture ou d'extraction minière²⁵.

Une note rédigée par l'Agence des États-Unis pour le développement international qualifie l'arsenal législatif actuel régissant le foncier de « complexe, peu harmonisé, dont bon nombre d'instruments légaux datent du XIX^e siècle ». En outre, les autorités birmanes ne reconnaissent pas le droit foncier coutumier ; par conséquent, les petits paysans et les communautés rurales locales vivant traditionnellement du travail de la terre sont exposés aux acquisitions et à l'expropriation²⁶. Sans une loi foncière encadrant et protégeant le droit d'usage sur les terres, nombre de petits paysans et de familles pauvres paieront le prix de la politique d'attraction des capitaux actuellement menée par le gouvernement. Les communautés rurales sont d'autant plus menacées que les investissements dans les secteurs de l'agriculture, de l'extraction minière et de l'énergie sont cruciaux pour les pays hôtes.

Signe avant-coureur des retombées négatives, début 2014, plus de 6 000 plaintes concernant des expropriations avaient été déposées auprès du comité parlementaire d'enquête sur les questions foncières, chiffre ramené à moins de 800 par le ministre adjoint à l'agriculture²⁷. Lors de son premier congrès organisé les 29 et 30 avril 2014, réunissant 1 592 délégués, la fédération agricole et paysanne du Myanmar (AFFM) a dénoncé la menace que représente pour la paysannerie l'accaparement des terres par des multinationales avec la complicité du gouvernement et de l'armée. Bien que toute récente, l'AFFM totalise 51 890 adhérents pour 628 syndicats de tout le pays. Avec 35 pour cent d'adhérentes, c'est bien le

signe qu'une société civile s'organise au Myanmar, notamment dans le secteur agricole où les petits paysans voient leur survie fortement compromise²⁸.

La menace d'acquisition massive de terres d'Asie du Sud-Est par le Moyen-Orient est croissante, en particulier par les riches pays du Conseil de coopération du Golfe (Gulf Cooperation Council, GCC)²⁹. Ces nations opulentes ne disposent que de peu de terres cultivables et les plus petites d'entre elles importent généralement la quasi-totalité de leurs denrées alimentaires. Lors de la flambée des cours internationaux de produits agricoles en 2008, les membres du GCC, souffrant d'un déficit structurel de ressources, se sont engagés dans une politique qui devait impérativement assurer leur sécurité alimentaire en externalisant leurs productions agricoles à l'étranger, par le biais de concessions immenses. En 2013, lors de la Conférence des institutions financières arabes et de la quatrième réunion du Conseil des ministres arabes qui s'est tenue en avril, l'enjeu crucial des pays du Golfe était de résoudre la question de l'insécurité alimentaire et énergétique et de pallier au rétrécissement du marché alimentaire³⁰. L'Arabie Saoudite, le Koweït et Bahreïn ont déjà établi des coentreprises avec les Philippines pour la production de riz et de bananes. Le fonds souverain qatarien a versé un milliard de dollars au Vietnam et autant à l'Indonésie à l'appui du développement de leurs infrastructures agricoles³¹. En 2012, la Thaïlande et Bahreïn ont instauré un comité directeur mixte destiné à résoudre le problème de l'insécurité alimentaire et énergétique³². L'apport de capitaux arabes en Asie du Sud-est entre dans le cadre d'un plan d'action global adopté par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et du GCC et concerne principalement des transactions pour la production d'hydrocarbures et les denrées alimentaires. Le chiffre d'affaires total entre le GCC et l'ASEAN a affiché une hausse de 24 pour cent entre 2009 et 2010, passant de 67,3 milliards de dollars à 83,25 milliards de dollars³³. Or faute de mécanismes robustes de protection des droits fonciers dans les pays hôtes, l'envolée des investissements des pays du GCC fait peser sur les communautés rurales une menace d'éviction et de dislocation toujours plus grande.

Le rôle des investissements coréens

La hausse spectaculaire des investissements coréens observée ces dernières années dans la sous-région du Mékong s'inscrit dans une stratégie globale d'attraction des capitaux, concrétisée par un « partenariat intégral pour une prospérité commune entre les pays de la sous-région du Mékong et la République de Corée ». L'accord de coopération avait été adopté en octobre 2011 par les ministres des Affaires étrangères des cinq pays de la sous-région du Grand Mékong (exception faite de la Chine) et de la République de Corée. En 2012, lors de la deuxième conférence des ministres des Affaires étrangères, la Corée avait déjà annoncé des

projets pilotes plus concrets visant à développer les secteurs des transports, de l'eau, et de l'agriculture³⁴. Ce partenariat direct établi avec un bloc de cinq pays constitue pour la Corée le premier programme de coopération multilatérale. Quoi qu'il en soit, la Corée poursuit ses relations bilatérales avec les différents pays de la sous-région. Il convient de noter que les investissements coréens avaient commencé à afficher une progression constante dès 2002, soit une décennie plus tôt. Les flux de capitaux coréens se sont effectués majoritairement vers le Vietnam, puis la Thaïlande et le Cambodge. La politique d'ouverture menée dernièrement par le régime birman a incité la Corée à placer ses fonds également sur ce territoire. En revanche, les investissements réalisés au Laos sont négligeables. Le tableau 6 présente la tendance des investissements directs étrangers (IDE) coréens réalisés de 1992 à septembre 2009. La couleur grisée souligne les investissements coréens majeurs (réalisés au Vietnam) et leur augmentation significative au cours des années 2005 à 2008, dépassant la barre des deux milliards de dollars en 2007 et en 2008. Enfin, le Cambodge a profité d'une envolée des IDE coréens, se chiffrant à 1,25 milliard de dollars en 2008.

Tableau 6. La répartition annuelle des IDE coréens effectués dans les pays CMLV entre 1992 et 2009, en USD

	<i>Cam- bodge</i>	<i>Laos</i>	<i>Myanmar</i>	<i>Vietnam</i>
1992	1,9	0,3	0,2	101,4
1993	0,0	0,2	2,0	152,9
1994	2,3	2,9	2,0	179,3
1995	0,5	9,9	1,5	233,5
1996	10,2	31,1	5,2	219,8
1997	18,1	27,5	13,2	195,0
1998	2,2	5,3	3,8	107,6
1999	8,8	0,7	5,5	79,3
2000	9,6	3,0	20,5	98,7
2001	8,3	0,0	3,2	98,8
2002	11,5	1,3	2,4	388,7
2003	33,2	0,6	3,0	723,6
2004	7,8	2,0	0,5	358,5
2005	110,8	0,0	0,8	403,7
2006	172,9	7,7	0,5	1 811,6
2007	829,9	370,0	19,4	2 708,0
2008	1 255,9	47,8	49,8	2 014,7
2009	225,3	41,8	9,2	634,9

Source : CHONG, Jaewan, « Korea's Economic Cooperation with CLMV [Cambodge, RPD Lao, Myanmar, et Vietnam] Countries: Vietnam Case », dans *Japan and Korea with the Mekong River Basin Countries*, BRC Research Report, ed. Mitsuhiro Kagami, Bangkok: Bangkok Research Center, IDE-RETRO, 2010, p. 137.

Au Vietnam, les investisseurs se sont tournés principalement vers le secteur agricole. En 2014, la République de Corée a versé une aide non remboursable de 23,5 milliards de dollars au Vietnam, par le biais de l'entreprise Korea Agricultural Machinery Industry Cooperative, à l'appui de la mécanisation des systèmes agraires, dont 60 pour cent sont destinés à l'achat de machines coréennes. En outre, 65,8 millions de dollars seront débloqués afin de développer les infrastructures nécessaires à la mise en œuvre du programme de modernisation agricole.

Les investissements coréens transitent principalement par des intérêts publics, comme la Korea Rural Development Corporation, qui possède et dirige les exploitations agricoles à l'étranger. Des sociétés privées, par exemple Daewoo, se voient également octroyer de concessions terrestres à bail emphytéotique. Au Cambodge, les investissements réalisés dans les cultures vivrières proviennent uniquement d'entreprises cambodgiennes ou de leurs partenaires. Mais c'est le géant sud-coréen Kenertec qui a reçu la concession la plus vaste (60 000 hectares), destinée à la plantation d'hévéa, de manioc et de jatropha. Or cette surface est six fois supérieure à la taille maximale autorisée par la législation foncière cambodgienne. De surcroît, Kenertec s'est vu consentir les droits d'exploration de huit sites miniers cambodgiens totalisant 1 520 kilomètres carrés. Kenertec a l'intention d'extraire du cuivre, du plomb, du manganèse, du zinc, du fer, de la silice et des pierres précieuses. Empiétant sur la forêt de Prey Long, cette concession constitue une menace pour les quelque 700 000 personnes indigènes qui y vivent³⁵.

Conclusion : les tendances émergentes et les évolutions possibles de l'Asie

Cet article a brossé le tableau de l'accaparement des terres en Asie. Premièrement, la stratégie mondiale axée sur les secteurs-clés que sont l'industrie agro-alimentaire, la nourriture et les carburants incite à l'acquisition de parcelles immenses, déplaçant les communautés rurales locales vivant traditionnellement de ces terres depuis des générations. Cette stratégie a induit des modifications très spécifiques de l'exploitation du sol : les cultures vivrières sont remplacées par des plantations destinées à la production de biocarburants, des forêts sont abattues au profit des biocarburants ou de cultures pour l'exportation. Ces transformations du paysage agricole poussent à mettre la main sur des terres toujours plus vastes, au détriment des communautés rurales, expropriées et disloquées. Les petites exploitations agricoles sont menacées et la paysannerie régresse, happée par le besoin de main-d'œuvre salariée des grandes plantations, voire totalement privée de sa terre nourricière.

Deuxièmement, les changements opérés au niveau du type de culture, à savoir la substitution des cultures vivrières par les biocarburants, aggravent l'insécurité alimentaire et pèsent sur la gestion des ressources en eau. Pressés par des états en proie aux enjeux alimentaires et énergétiques, les pays octroient aux investisseurs étrangers d'immenses concessions terrestres destinées à répondre aux besoins en aliments et biocarburants de ces derniers. Les petits pays riches sont l'archétype de cette situation : disposant de peu de terres arables sur leur propre territoire, néanmoins dotés de capitaux et d'hégémonie, ils sont à même de signer des accords fonciers lucratifs, soit pour s'assurer leur sécurité alimentaire ou bioénergétique par une exploitation immédiate des parcelles, soit à des fins spéculatives, en cas de flambée des cours mondiaux des aliments et du pétrole, comme ce fut le cas en 2008.

Troisièmement, cette stratégie a modifié les droits coutumiers d'accès à la terre : les familles rurales pauvres qui, par le passé, avaient le contrôle de leurs terres ont été dépossédées de leurs biens, disloquées, déplacées par l'arrivée d'acteurs plus puissants, voire laissées pour compte. Le plus souvent, les petits paysans deviennent des ouvriers salariés, ce qui corrobore la vision de David Harvey selon laquelle l'accumulation du capital est un processus extrêmement injuste, conduisant à la confiscation des terres des populations vulnérables³⁶.

Quatrièmement, l'accaparement des terres est aussi la conséquence d'un changement abusif de classification des terres : des terres naguère utilisées par de petits fermiers selon un droit coutumier ne sont plus reconnues en tant que telles par les nouveaux régimes en place qui les qualifient d'« inactives », de « marginales » voire d'« inoccupées ». Les institutions financières internationales contribuent, consciemment ou non, à légitimer ce phénomène massif d'accaparement des terres, sous couvert d'un programme de développement économique reposant sur l'apport de capitaux étrangers, administrés de surcroît par des bailleurs de fonds à la fois privés et publics. Cette politique de développement conduite sous la houlette des institutions financières encourage et avalise l'accaparement des terres.

Cinquièmement, ces tendances laissent à penser notamment que l'avenir de l'Asie sera probablement façonné par le tracé des infrastructures de transport de marchandises (*pipelines* et voies ferrées) et par les plantations extensives consacrées aux monocultures. Il y a fort à parier que les divisions politico-administratives héritées de l'ère coloniale laisseront place à un nouveau type de frontières, « les dernières frontières » du Sud. Ces nouveaux tracés se dessinent au gré des vastes transactions amputant les pays de pans entiers de leurs terres. À l'avenir, nous parlerons sans doute de la ligne de chemin de fer Yunnan-Cambodge, du pipeline Thaïlande-Myanmar, de la farine de riz dubaïo-qatarienne, de plantes pour bio-

masse coréennes, de plantations d'hévéa vietnamo-laotiennes, etc. Les pays seront connus en référence à leurs ports, à leurs zones économiques, à leurs plantations et à leurs concessions minières. La prochaine génération vivra dans un monde où les populations rurales et les communautés locales seront littéralement aspirées par la « transnationalisation » de la terre.

En fin de compte, nous assistons à l'émergence d'une nouvelle forme de colonialisme asiatique qui rappelle les compagnies de commerce dirigées jadis par les colons. Opulentes, mais poussées par le manque de ressources alimentaires, énergétiques et hydriques, ces sociétés sont les pionnières d'une nouvelle forme de souveraineté en Asie par les Asiatiques. En 2008, un article paru dans le *Financial Times* faisait allusion au « néocolonialisme alimentaire » en relatant la mise en garde de Jacques Diouf, alors directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), contre l'instauration d'un système néocolonial fondé sur un déséquilibre des forces et une « agriculture mercantiliste à court terme³⁷ ». La souveraineté sur la terre remodèle la politique agricole mondiale et sert de levier géopolitique aux pays qui sont en mesure d'acheter des terres et de garder la mainmise sur les systèmes de production mondiaux.

Le cas des investissements coréens dans la région du Mékong illustre ces tendances émergentes. En dépit de ses richesses, la Corée affronte aujourd'hui une insécurité alimentaire liée à l'urbanisation et à l'industrialisation galopante des 50 dernières années. Le pays doit donc nourrir une population urbaine croissante tout en se préparant à d'éventuelles flambées du prix des denrées alimentaires. Il a donc massivement investi dans d'immenses concessions terrestres, non seulement dans la région du Mékong, mais aussi en Asie du Sud-Est et sur d'autres continents, comme l'Afrique. Naguère classée au rang des PED, la Corée a aujourd'hui rejoint les pays récemment développés et s'est engagée dans une politique d'accaparement des terres.

Cet article n'a pas abordé les parties prenantes luttant contre les nouveaux acteurs dominants. Les différentes composantes de la société civile, que ce soit à l'échelon local, régional ou mondial, commencent à coordonner une démarche commune, portant leur combat sur le devant de la scène. Signe encourageant, la prise de conscience progresse indéniablement. Espérons que les efforts continus de recherche permettront de prendre toute la mesure du profil économique et social actuel de la région, en mettant au jour les inégalités de la politique foncière dont souffre particulièrement nombre de familles rurales asiatiques traditionnellement ancrées dans une économie de subsistance. Cette mise en lumière constitue le terreau idéal de propositions et de solutions possibles portées par un nouvel élan de participation et de solidarité et nous permet de ne pas céder à l'illusion d'impuissance imposée par les forces souveraines. En ce sens, le dynamisme social et

économique insufflé par la formation de la sous-région du Grand Mékong sera le moteur d'une prospérité véritablement commune et équitable pour l'ensemble de ses citoyens.

Notes

1. RIEL MULLER, Anders, « South Korea's Global Food Ambitions: Rural Farming and Land Grabs », *Conducive Magazine*, 19 mars 2011, <http://farmlandgrab.org/post/view/18325-south-koreas-global-food-ambitions-rural-farming-and-land-grabs>.
2. BORRAS, Saturnino M., Jr. et FRANCO, Jennifer C., « Global Land Grabbing and Trajectories of Agrarian Change: A Preliminary Analysis », *Journal of Agrarian Change* 12, no 1, janvier 2012, pp. 34–59.
3. SCHUTTER, Olivier de, « The Green Rush: The Global Race for Farmland and the Rights of Land Users », *Harvard International Law Journal* 52, no 2, été 2011, pp. 504–58.
4. BORRAS et FRANCO, « *Global Land Grabbing* », p. 54.
5. « Fears for the World's Poor Countries As the Rich Grab Land to Grow Food », *Guardian*, 3 juillet 2009, www.theguardian.com/environment/2009/jul/03/land-grabbing-food-environment.
6. Citation de BORRAS, Saturnino M., et al., *The Global Land Grab: A Primer*, Amsterdam: Transnational Institute, February 2013, p. 12, www.tni.org/files/download/landgrabbingprimer-feb2013.pdf.
7. BORRAS, Saturnino M., Jr. et FRANCO, Jennifer C., *Political Dynamics of Land-Grabbing in Southeast Asia: Understanding Europe's Role*, Amsterdam : Transnational Institute, janvier 2011, p. 38, www.tni.org/files/download/Political%20Dynamics%20of%20Land-grabbing%20in%20Southeast%20Asia.pdf.
8. *Id.*, p. 10.
9. VON BRAUN, Joachim et MEINZIN-DICK, Ruth, « 'Land Grabbing' by Foreign Investors in Developing Countries: Risks and Opportunities », IFPRI Policy Brief 13, Washington, DC: International Food Policy Research Institute, avril 2009, www.ifpri.org/sites/default/files/publications/bp013all.pdf.
10. COTULA, Lorenzo, « Tackling the Trade Law Dimension of 'Land Grabbing' », *International Institute for Environment and Development* (blog), 14 novembre 2013, www.iied.org/tackling-trade-law-dimension-land-grabbing.
11. BRADSHEIR, Keith et MARTIN, Andrew, « Hoarding Nations Drive Food Costs Ever Higher », *New York Times*, 30 juin 2008, www.nytimes.com/2008/06/30/business/worldbusiness/30trade.html?page-wanted=1&r=0.
12. HARVEY, David, « The 'New' Imperialism: Accumulation by Dispossession », *Socialist Register* 40, 2004, pp. 63–87, http://socialistregister.com/index.php/srv/article/view/5811/2707#.VtqX2_197rc.
13. BAIRD, Ian, « Turning Land into Capital, Turning People into Labour: Primitive Accumulation and the Arrival of Large-Scale Economic Land Concessions in the Lao People's Democratic Republic », *New Proposals: Journal of Marxism and Interdisciplinary Inquiry* 5, no 1, novembre 2011, p. 11.
14. BRAUN et MEINZIN-DICK, « 'Land Grabbing' by Foreign Investors », p. 2.
15. La sous-région du Grand Mékong (Greater Mekong Subregion, GMS) est composée des pays suivants : le Cambodge, le Laos, le Myanmar, La Thaïlande, le Vietnam, et les deux provinces du sud-est de la Chine, à savoir le Guangxi et le Yunnan. Ce terme est apparu en 1992 quand la Banque asiatique de développement a proposé de créer un vaste programme d'investissements (puis l'a financé), destiné à inclure ces pays au sein d'un projet d'infrastructures transfrontalières et à favoriser les initiatives régionales de développement entre ces mêmes pays. Exception faite de la Chine, les pays du GMS sont également membres de l'ASEAN.
16. *Managing Land, Forest, and Natural Resources: Growing in Equity or Growing Inequity?*, Laos: Land Issues Working Group, 2012, 5 www.laolandissues.org/wp-content/uploads/2011/12/NEW-Introduction-to-Lao-Land-Issues-2012-ENG-updated-05-2013.pdf.

17. SCHUMANN Gunda et al., *Study on State Land Leases and Concessions in Lao PDR*, Land Policy Study no 4, juin 2006, p. 15, www.mekonginfo.org/assets/midocs/0002253-environment-study-on-state-land-leases-and-concessions-in-lao-pdrland-policy-study-no-4-under-lltp-ii.pdf.

18. Par ailleurs, les concessions terrestres consomment énormément de ressources naturelles. Par conséquent, la loi prévoit le versement par les concessionnaires de redevances, de droits, de taxes liées aux concessions terrestres et autres contributions, conformément au droit foncier. En revanche, les terres en location sont moins gourmandes en ressources naturelles. Aussi les locataires payent-ils uniquement des droits conformément aux schémas locatifs spécifiés par la loi foncière. Voir SCHÖNWEGER, Oliver et al., *Concessions and Leases in the Lao PDR: Taking Stock of Land Investments*, Laos : Geographica Bernensia, 2012, p. 20, www.cde.unibe.ch/v1/CDE/pdf/Concessions-Leases-LaoPDR_2012.pdf.

19. Ministère du Tourisme, *Tourism Statistics Report*, Phnom Penh : Ministry of Tourism, Statistics and Tourism Information Department, mai 2014, www.tourismcambodia.org/images/mot/statistic_reports/tourism_statistics_may_2014.pdf.

20. SAING, Chan Hang et al., *Foreign Investment in Agriculture in Cambodia*, CDRI Working Paper Series no 60, Phnom Penh : Cambodia Development Resource Institute and Food and Agriculture Organization, juin 2012, p. 11, www.cdri.org.kh/webdata/download/wp/wp60e.pdf.

21. *Id.*, 18.

22. LICADHO, *Land Grabbing and Poverty in Cambodia: The Myth of Development*, LICADHO [Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'hommeCambodian] Report (Phnom Penh: LICADHO, May 2009), 21, www.licadho-cambodia.org/reports/files/134LICADHOREportMythofDevelopment2009Eng.pdf.

23. SAING, Chan Hang et al., *Foreign Investment in Agriculture*, p. 20

24. LICADHO, *Land Grabbing and Poverty*, p. 3.

25. « *Land Not for Sale in Myanmar* », Land Research Action Network, 12 octobre 2012, www.landaction.org/Land-Not-for-Sale-in-Myanmar?lang=en.

26. Agence des États-Unis pour le développement international, *USAID Country Profile: Property Rights and Resource Governance—Burma*, Washington, DC : Agence des États-Unis pour le développement international, n.d., http://usaidlandtenure.net/sites/default/files/country-profiles/full-reports/USAID_Land_Tenure_Burma_Profile.pdf.

27. WENG, Lawi, « Govt Not Recognizing Scale of Land-Grabs in Burma: Lawmakers » *Irrawaddy*, 22 janvier 2014, <http://farmlandgrab.org/post/view/23065-govt-not-recognizing-scale-of-land-grabs-in-burma-lawmakers>.

28. « *Farmers and Agricultural Workers in Myanmar Denounce Land Grabs* », IUF, 30 avril 2014, <http://farmlandgrab.org/post/view/23455-farmers-and-agricultural-workers-in-myanmar-denounce-land-grabs>.

29. Formé en 1981, le GCC est composé de six pays : l'Arabie Saoudite, le Koweït, le Qatar, Oman, les Émirats arabes unis et Barheïn.

30. ARNOLD, Tom et AL SAYEGH, Hadeel, « Arab World Urged to Close Food Supply Gap », *National*, 3 avril 2013, www.thenational.ae/business/industry-insights/economics/arab-world-urged-to-close-food-supply-gap.

31. « Qatar and Vietnam Set Up Agriculture Fund », *Reuters*, 3 septembre 2008, <http://uk.reuters.com/article/qatar-vietnam-agriculture-idUKARO33162120080903>.

32. BIN ABU-HUSSIN, Mohd Fauzi, « Gulf Arab Foreign Direct Investment (FDI): ASEAN Targets of Opportunity », *Middle East Institute*, 20 mars 2013, www.mei.edu/content/gulf-arab-foreign-direct-investment-fdi-asean-targets-opportunity.

33. « GCC to Invest Billions in ASEAN Region », *Gulf Business*, 5 novembre 2012, <http://gulfbusiness.com/2012/11/eastern-promises/#.U94djPmSySp>.

34. KIM, Taeyoon et al., « *Korea's Development Cooperation with the Mekong Region* » *Korea Institute for International Economic Policy Research Paper No World Economy Update -13-40*, 13 septembre 2013, 3, http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2338310###.

35. LANG, Chris « Cambodia's Prey Long Forest Is 'Equivalent to Life Itself' for Local Communities », *World Rainforest Movement Bulletin*, 142, 30 mai 2009, <http://chrislang.org/2009/06/18/cambodias-prey-long-forest-is-equivalent-to-life-itself-for-local-communities/>.

36. HARVEY, David, « *Accumulation by Dispossession* », pp. 63–87.

37. BLAS, Javier, « UN Warns of Food 'Neo-colonialism' », *Financial Times*, 19 août 2008, www.ft.com/cms/s/0/3d3ede92-6e02-11dd-b5df-0000779fd18c.html#axzz39Ljyo88a.

Visitez notre site web

http://www.au.af.mil/au/afri/aspj/apjinternational/aspj_f/Index_F.asp